|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **En-tête de la commune** |  |
|  |  | Comité référendaire « titre du référendum »«Prenom» «Nom»«Adresse1»«NumeroPostal» «Localite» |

Lausanne, le Date

**Référendum communal « titre du référendum »**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du xx, la Municipalité a pris formellement acte du dépôt de la demande de référendum susmentionnée remise au greffe municipal le xx, dans le délai qui vous avait été imparti à cet effet pour corriger les erreurs et omissions dont votre demande du xx était affectée.

En application des articles 163 et 164 LEDP, la Municipalité a autorisé la collecte de signatures du xx au xx inclusivement. Le nombre de signatures requises en application de l’article 164 LEDP correspond à 15% du corps électoral de la commune au xx, au nombre de xx, soit xx signatures.

A l’échéance du délai, vous avez déposé le xx xx listes portant xx signatures. Après contrôle, xx signatures ont été validées.

Dans sa séance du xx, la Municipalité a dès lors constaté que la demande de référendum n’a pas abouti.

Conformément aux articles 172 et 174 LEDP, un recours peut être déposé contre cette décision dans les trois jours dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ou dès la notification de l'acte mis en cause. Le recours doit être adressé au Préfet par lettre recommandée.

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce qui précède et vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

# AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

# Sceau et signatures

***Copie, avec copie des annexes***

* *Préfecture du district xx*